



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Publication le 25 juin 2020
3003 Berne-Wabern, le 23 juin 2020

Le mois de mai 2020 en un coup d'œil

	Mai 2020	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020
Etrangers (population résidante permanente)	2'127'702	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	1'569	21'613	22'960
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	3'498	36'414	29'509
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'135	8'981	6'901
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	390	3'229	2'850
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	238	3'091	1'851
Dérogations aux conditions générales d'admission	332	1'969	1'796
Regroupement familial (population résidante permanente)	1'720	14'644	13'877
Naturalisation	2'312	14'080	11'840

Table des matières

1. Population étrangère au 31.05.2020	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an.....	13
3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)	14
4. Taux de chômage.....	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations.....	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions.....	22

1. Population étrangère au 31.05.2020

Population étrangère résidente permanente			
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %
Total	2'094'885	2'127'702	1.6
UE/AELE/UK ¹	1'432'432	1'454'332	1.5
UE-17	1'277'171	1'287'119	0.8
UE-8	95'197	101'095	6.2
UE-2	27'558	33'583	21.9
Croatie	28'426	28'438	0.0
Ressortissants d'Etats tiers	662'453	673'370	1.6

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'127'702	100	32'817	1.6
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	20'799	1.0	-2'158	-9.4
Autorisations de séjour	721'275	33.9	19'105	2.7
Autorisations d'établissement	1'385'628	65.1	15'870	1.2

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %
Total	51'971	41'984	-19.2
UE/AELE/UK	41'462	34'088	-17.8
UE-17	27'247	23'745	-12.9
UE-8	8'593	7'081	-17.6
UE-2	5'010	2'694	-46.2
Croatie	532	499	-6.2
Ressortissants d'Etats tiers	10'509	7'896	-24.9

Source: SYMIC

- A fin mai, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE/AELE/UK. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- Les ressortissants de l'UE/AELE/UK constituaient le 81.2% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18.8% restants provenaient d'Etats tiers.

¹ Les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées. Depuis le 1er février 2020, l'Union européenne compte 27 Etats membres. Le Royaume-Uni (UK) est sorti de l'UE le 31 janvier 2020. La dénomination UE/AELE/UK utilisée depuis février 2020 regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les publications antérieures des « Statistiques sur l'immigration » (se référer aux définitions Royaume-Uni, UE-17 et UE/AELE/UK en fin de document).

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	10'116	6'496	-35.8	53'568	50'619	-5.5
UE/AELE/UK	7'089	4'814	-32.1	37'422	36'342	-2.9
UE-17	5'774	3'745	-35.1	30'429	28'566	-6.1
UE-8	1'017	647	-36.4	4'982	4'537	-8.9
UE-2	216	346	60.2	1'554	2'776	78.6
Croatie	68	60	-11.8	328	354	7.9
Ressortissants Etats tiers	3'027	1'682	-44.4	16'146	14'277	-11.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	8'689	3'805	-56.2	41'643	31'563	-24.2
UE/AELE/UK	7'333	3'510	-52.1	34'066	26'098	-23.4
UE-17	4'372	2'200	-49.7	23'074	18'343	-20.5
UE-8	1'872	938	-49.9	7'100	5'366	-24.4
UE-2	1'001	304	-69.6	3'434	1'941	-43.5
Croatie	79	61	-22.8	401	382	-4.7
Ressortissants Etats tiers	1'356	295	-78.2	7'577	5'465	-27.9

Source: SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	7'236	4'208	-41.8	39'920	37'731	-5.5
UE/AELE/UK	5'304	3'240	-38.9	28'412	27'713	-2.5
Ressortissants Etats tiers	1'932	968	-49.9	11'508	10'018	-12.9

Source: SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à mai 2020 : 4'474 (population étrangère résidente permanente) ; 1'821 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	5'194	4'212	-18.9	29'351	24'821	-15.4
UE/AELE/UK	4'158	3'348	-19.5	22'679	19'240	-15.2
UE-17	3'524	2'863	-18.8	19'365	16'292	-15.9
UE-8	482	335	-30.5	2'517	2'106	-16.3
UE-2	106	104	-1.9	499	628	25.9
Croatie	35	33	-5.7	189	144	-23.8
Ressortissants Etats tiers	1'036	864	-16.6	6'672	5'581	-16.4
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	5'754	3'979	-30.8	27'083	25'415	-6.2
UE/AELE/UK	4'937	3'476	-29.6	23'121	21'677	-6.2
UE-17	3'632	2'528	-30.4	15'891	15'115	-4.9
UE-8	917	645	-29.7	4'844	4'415	-8.9
UE-2	312	245	-21.5	2'010	1'773	-11.8
Croatie	61	50	-18.0	320	319	-0.3
Ressortissants Etats tiers	817	503	-38.4	3'962	3'738	-5.7

Source: SYMIC

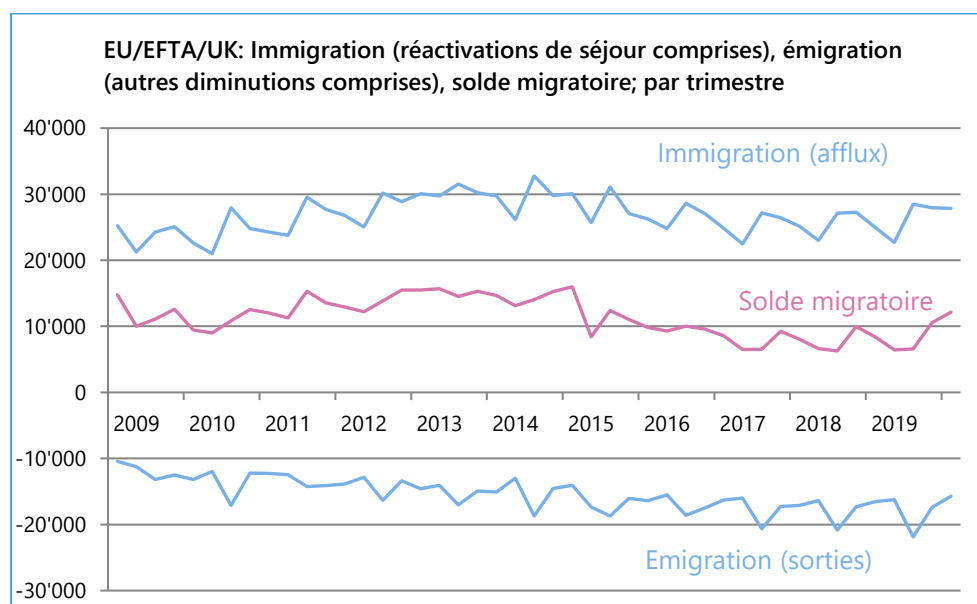
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à mai 2020 par rapport aux mois de janvier - mai 2019 (+6.2%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à mai 2020 par rapport aux mois de janvier - mai 2019 (-5.5%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé de janvier à mai 2020 par rapport aux mois de janvier - mai 2019 (-15.4%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à mai 2020 : 7'312 (population étrangère résidente permanente) ; 19'215 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	4'552	1'569	-65.5	21'613	22'960	6.2
UE/AELE/UK	2'664	981	-63.2	13'062	15'229	16.6
UE-17	2'080	536	-74.2	9'811	10'893	11.0
UE-8	479	214	-55.3	2'171	2'126	-2.1
UE-2	64	203	217.2	920	1'969	114.0
Croatie	38	27	-28.9	145	207	42.8
Ressortissants Etats tiers	1'888	588	-68.9	8'551	7'731	-9.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	1'010	-2'173	-315.1	-2'991	-11'246	-276.0
UE/AELE/UK	897	-1'485	-265.6	-3'440	-9'898	-187.7
UE-17	-366	-1'431	-291.0	-3'575	-7'181	-100.9
UE-8	710	23	-96.8	-125	-1'529	-1123.2
UE-2	560	-62	-111.1	343	-998	-391.0
Croatie	1	-7	-800.0	-61	-180	-195.1
Ressortissants Etats tiers	113	-688	-708.8	449	-1'348	-400.2

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Juin	3'940	3'477	-11.8	4'313	3'862	-10.5	7'878	7'006	-11.1
Juillet	4'329	4'265	-1.5	3'616	3'645	0.8	7'917	7'478	-5.5
Août	4'098	4'274	4.3	3'138	2'563	-18.3	7'134	6'568	-7.9
Septembre	4'313	4'594	6.5	2'869	2'957	3.1	6'899	7'769	12.6
Octobre	5'224	5'348	2.4	2'954	3'685	24.7	7'520	8'613	14.5
Novembre	4'564	4'455	-14.7	3'549	3'443	-2.9	7'508	7'174	-4.4
Décembre	2'892	2'841	-1.8	4'861	6'180	27.1	7'341	9'180	25.1
Janvier	4'244	4'647	9.5	4'102	4'186	2.0	9'011	9'597	+6.5
Février	4'032	4'461	10.6	2'966	2'435	-17.9	6'795	6'409	-5.7
Mars	4'081	4'101	0.5	3'103	3'131	0.9	6'686	6'392	-4.4
Avril	4'028	2'526	-37.3	3'585	2'962	-17.4	6'677	3'613	-45.9
Mai	4'109	2'546	-38.0	4'237	2'703	-36.2	7'245	3'498	-51.7
Total	49'854	47'535	-4.7	43'293	41'752	-3.6	88'611	83'297	-6.0

Source: SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Juin	836	643	-23.1	2'062	1'651	-19.9	2'645	2'024	-23.5
Juillet	832	780	-6.3	1'662	1'737	+4.5	2'376	2'172	-8.6
Août	686	780	13.7	251	1'330	429.9	1'817	1'679	-7.6
Septembre	721	798	10.7	1'231	1'169	-5.0	1'682	1'807	7.4
Octobre	916	967	5.6	1'309	1'477	12.8	1'913	2'082	8.8
Novembre	884	785	-11.1	1'287	1'179	-8.4	1'726	1'632	-5.4
Décembre	530	538	1.5	1'438	1'568	9.0	1'714	1'929	12.5
Janvier	710	768	8.2	1'217	1'305	7.2	1'752	1'718	-1.9
Février	675	798	18.2	1'023	968	-5.4	1'349	1'406	4.2
Mars	707	686	-3.0	1'343	1'319	-1.8	1'725	1'636	-5.2
Avril	728	449	-38.3	1'480	1'192	-19.5	1'853	1'006	-45.7
Mai	780	490	-37.2	1'988	1'275	-35.9	2'302	1'135	-50.7
Total	9'099	8'410	-7.6	17'370	16'028	-7.7	22'854	20'226	-11.5

Source: SYMIC

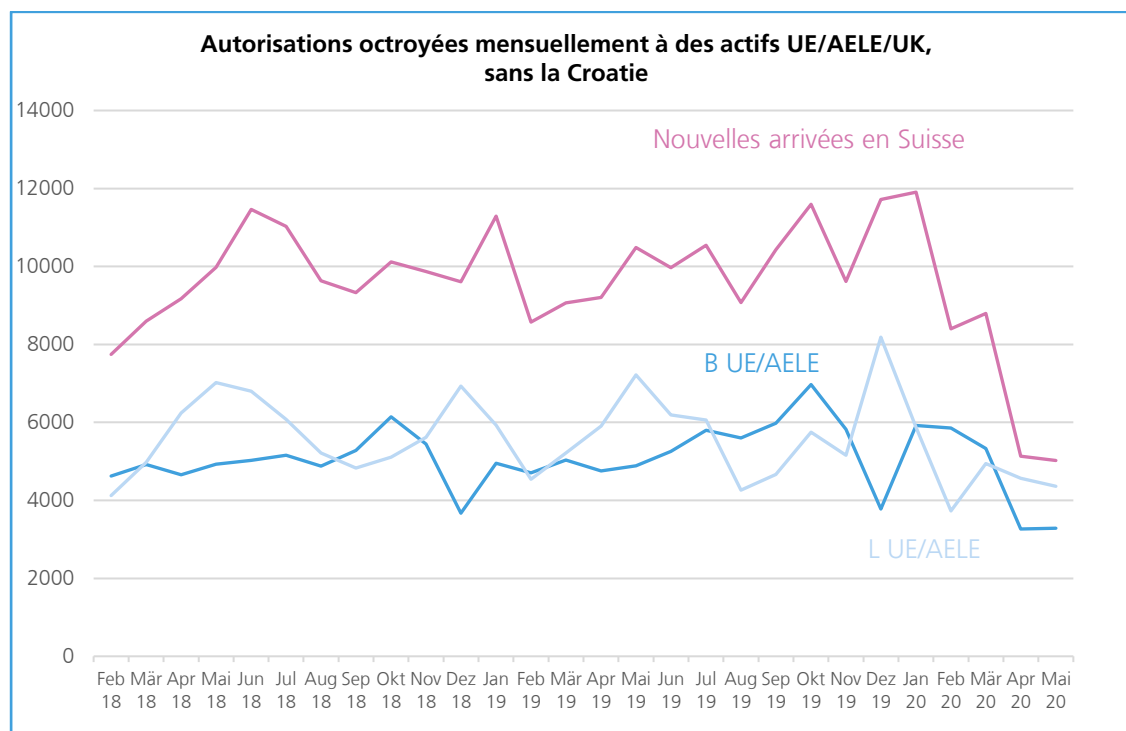
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Juin	249	*1'136	356.2	421	677	60.8	939	942	0.3
Juillet	0	755	-	802	679	-15.3	738	897	21.5
Août	0	615	-	746	511	-31.5	684	828	21.1
Septembre	249	590	136.9	726	537	-26.0	748	854	14.2
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	32.0
Novembre	0	584	-	783	534	-31.8	635	807	27.1
Décembre	249	400	60.6	629	438	-30.4	550	610	10.9
Janvier	0	505	-	613	379	-38.2	530	591	11.5
Février	0	598	-	550	327	-40.5	428	587	37.1
Mars	249	541	117.3	771	494	-35.9	655	765	16.8
Avril	0	291	-	838	413	-50.7	675	517	-23.4
Mai	0	251	-	991	382	-61.5	941	390	-58.6
Total	996	6'922	595.0	8'717	5'958	-31.7	8'207	8'691	5.9

Source: SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Autorisations de séjour B Contingent total= 133 (par trimestre : 33)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 1'158 (par trimestre : 289)

Du 1^{er} avril au 30 juin 2020 (2^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent
Avril	66	0	316	262
Mai	66	0	389	189
Juin				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source: SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2018	2019	2020	2019	2020
Janvier	4'672	5'563	6'013	316'643	330'077
Février	4'082	5'832	5'337	316'643	330'077
Mars	4'159	4'728	4'858	316'643	330'077
Avril	4'788	6'163	3'554	322'720	--
Mai	4'798	6'653	4'850	322'720	--
Juin	5'876	5'618		322'720	
Juillet	4'526	6'741		325'291	
Août	5'396	4'986		325'291	
Septembre	4'369	5'397		325'291	
Octobre	5'578	5'874		328'850	
Novembre	5'401	5'478		328'850	
Décembre	4'654	4'715		328'850	

Sources: Autorisations frontalières délivrées - SYMIC; effectif des frontaliers actifs - statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Mai 2019	Mai 2020	Différence	
			absolue	en %
Jours de travail				
Total général	783 495	530 176	- 253 319	- 32.3
Travailleurs	575 526	436 631	- 138 895	- 24.1
Indépendants	71 069	25 263	- 45 806	- 64.5
Travailleurs détachés	136 900	68 282	- 68 618	- 50.1

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	59 209	33 806	- 25 403	- 42.9
Travailleurs	33 167	21 628	- 11 539	- 34.8
Indépendants	7 349	2 855	- 4 494	- 61.2
Travailleurs détachés	18 693	9 323	- 9 370	- 50.1

Annonces par secteur économique

Total général	59 209	33 806	- 25 403	- 42.9
Agriculture	5 039	8 248	3 209	63.7
Industrie et artisanat	19 674	11 589	- 8 085	- 41.1
Services	34 496	13 969	- 20 527	- 59.5

Source: SYMIC

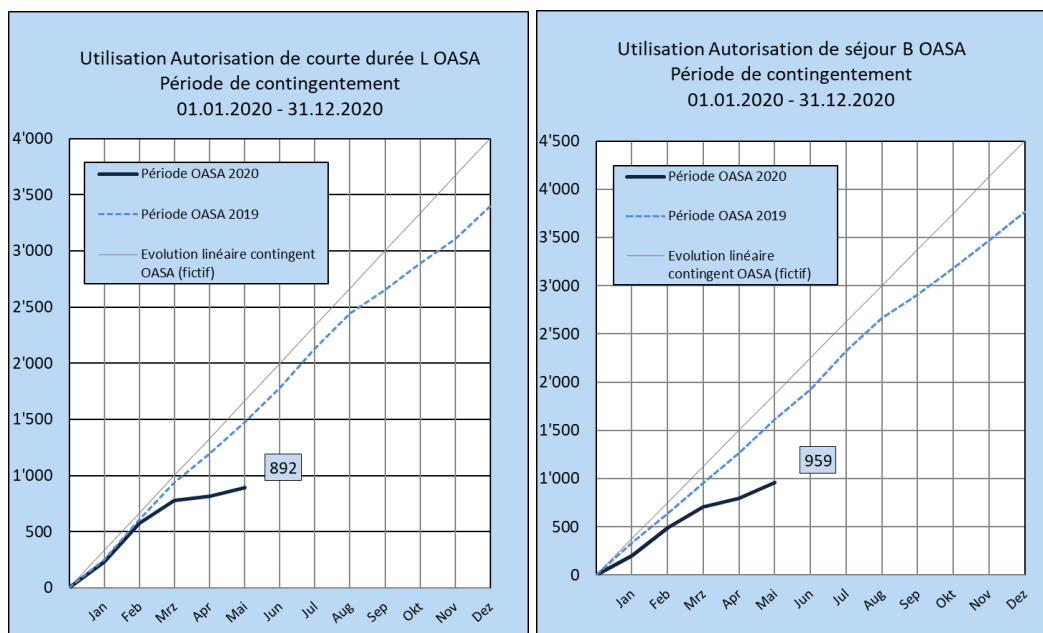
- Pendant la période s'étendant du 1^{er} juin 2019 au 31 mai 2020 (12 mois), le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-17/AELE a diminué par rapport à la même période entre 2018 et 2019 (-6% ou - 5'314 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -11.5% pendant cette même période (- 2'628 personnes). De juin 2019 à fin mai 2020, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'UE-2 est observée (+5.9%, + 484 personnes).
- Les autorisations frontalières octroyées ont diminué de -27% en mai 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (- 1'803 autorisations).
- En mai 2020, 12'178 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur nombre a diminué (- 13'864 annonces ou -53%).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en mai 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (-34.8%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées
Janvier	249	233	332	199
Février	604	577	642	493
Mars	939	780	954	707
Avril	1'200	818	1'266	795
Mai	1'480	*892	1'611	*959
Juin	1'784		1'926	
Juillet	2'132		2'320	
Août	2'442		2'666	
Septembre	2'655		2'911	
Octobre	2'887		3'181	
Novembre	3'106		3'468	
Décembre	3'396		3'766	

Source: SYMIC

* Fin mai 2020, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 3'518 permis B et 3'295 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 826 permis B et 1'331 permis L.



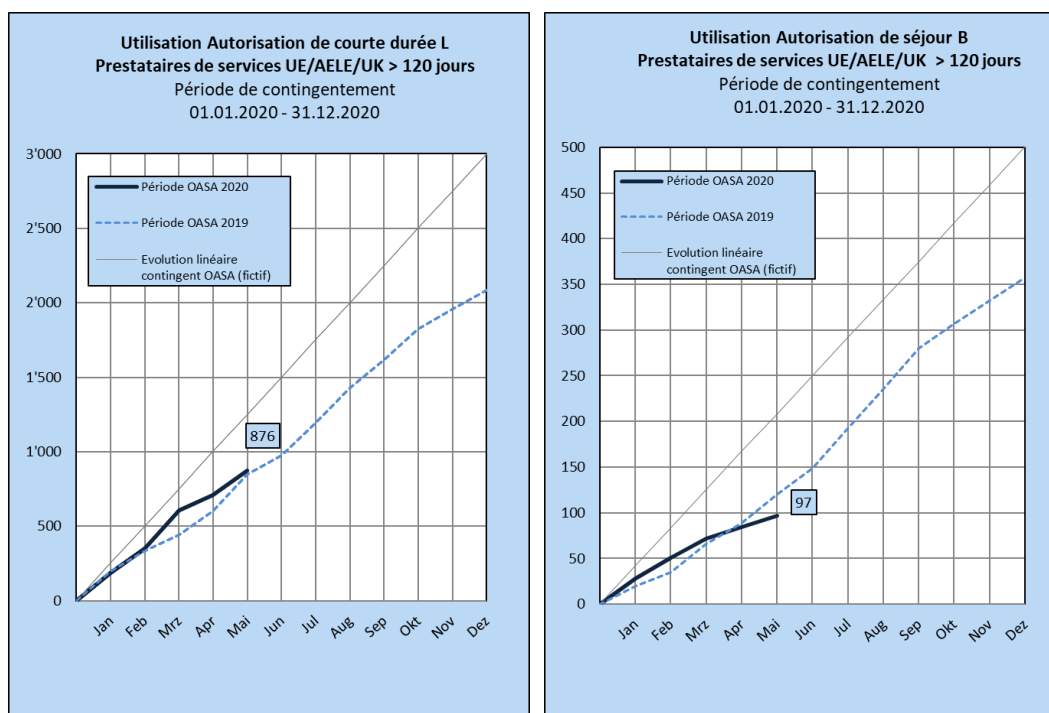
- Pour l'année 2020, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin mai 2020, à 22% des autorisations de séjour de courte durée L et à 21% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées
Janvier	195	186	20	28
Février	336	350	35	51
Mars	441	606	66	72
Avril	602	708	88	84
Mai	846	*876	120	*97
Juin	976		149	
Juillet	1'194		192	
Août	1'428		235	
Septembre	1'618		280	
Octobre	1'824		307	
Novembre	1'955		332	
Décembre	2'086		357	

Source: SYMIC

* Fin mai 2020, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 433 permis B et 2'368 permis L (y compris la réserve de l'année précédente).



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE/UK, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE/UK qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin mai 2020, à 29% des autorisations de séjour de courte durée L et à 19% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'210	3'177	-39.0	25'809	23'734	-8.0
Agriculture	152	124	-18.4	827	820	-0.8
Industrie et artisanat	948	631	-33.4	4'756	4'481	-5.8
Services	4'110	2'422	-41.1	20'226	18'433	-8.9
UE-17	4'210	2'374	-43.6	20'704	18'092	-12.6
Agriculture	73	49	-32.9	305	292	-4.3
Industrie et artisanat	757	459	-39.4	3'857	3'368	-12.7
Services	3'380	1'866	-44.8	16'542	14'432	-12.8
UE-8	822	515	-37.3	3'886	3'436	-11.6
Agriculture	72	54	-25.0	417	336	-19.4
Industrie et artisanat	155	100	-35.5	663	683	3.0
Services	595	361	-39.3	2'806	2'417	-13.9
UE-2	134	249	85.8	1'001	1'997	99.5
Agriculture	7	21	200.0	100	191	91.0
Industrie et artisanat	22	57	159.1	182	382	109.9
Services	105	171	62.9	719	1'424	98.1
Croatie	32	28	-12.5	143	156	9.1
Agriculture	0	0	-	4	1	-75.0
Industrie et artisanat	13	14	7.7	44	43	-2.3
Services	19	14	-26.3	95	112	17.9

Source: SYMIC

- En ce qui concerne l'UE/AELE/UK, la **population étrangère résidante permanente** a diminué de janvier à mai 2020 dans les trois secteurs économiques « agriculture », « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période en 2019.
- En ce qui concerne l'immigration de travailleurs ressortissants d'Etats membres de l'UE/AELE/UK au sein de la **population résidante non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans les trois secteurs économiques de janvier à mai 2020 par rapport à la même période en 2019.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	6'830	3'139	-54.0	30'585	22'758	-25.6
Agriculture	1'375	886	-35.6	3'817	3'272	-14.3
Industrie et artisanat	1'202	667	-44.5	4'811	3'731	-22.4
Services	4'253	1'586	-62.7	21'957	15'755	-28.2
UE-17	4'021	1'919	-52.3	20'443	15'760	-22.9
Agriculture	310	299	-3.5	820	895	9.1
Industrie et artisanat	1'006	568	-43.5	3'985	3'243	-18.6
Services	2'705	1'052	-61.1	15'638	11'622	-25.7
UE-8	1'800	887	-50.7	6'657	4'958	-25.5
Agriculture	753	453	-39.8	2'179	1'697	-22.1
Industrie et artisanat	87	48	-44.8	385	286	-25.7
Services	960	386	-59.8	4'093	2'975	-27.3
UE-2	936	273	-70.8	3'108	1'680	-45.9
Agriculture	304	126	-58.6	800	658	-17.8
Industrie et artisanat	86	28	-67.4	368	125	-66.0
Services	546	119	-78.2	1'940	897	-53.8
Croatie	65	57	-12.3	344	333	-3.2
Agriculture	8	8	0.0	18	22	22.2
Industrie et artisanat	23	23	0.0	72	74	2.8
Services	34	26	-23.5	254	237	-6.7

Source: SYMIC

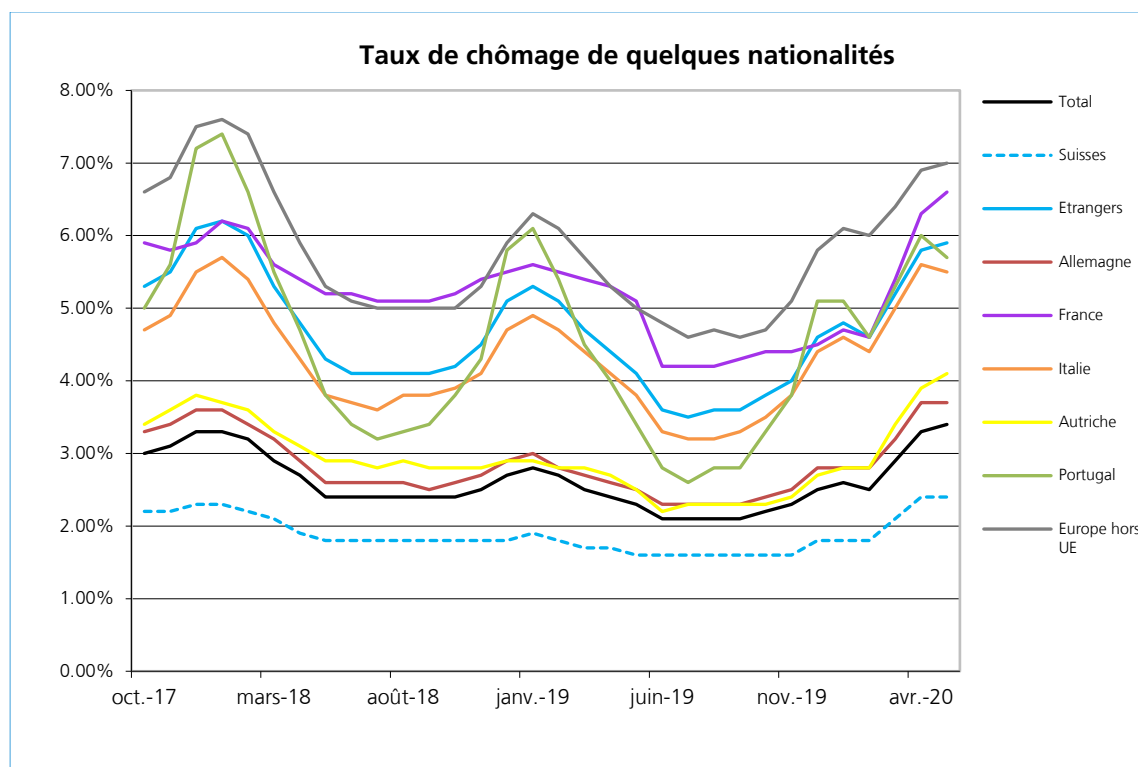
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE/UK, par branche économique, mai 2020

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	1'462
Agriculture	928
Restauration et hébergement	592
Construction	433
Santé et service vétérinaire	387

Source: SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Mai 2019	Mai 2020
Total	2.3%	3.4%
Etrangers	4.1%	5.9%
Suisses	1.6%	2.4%



Source: SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	6	5	-16.7	26	26	0.0
Par suite de violence conjugale	0	0		4	5	
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	6	5		22	21	
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	308	327	6.2	1'943	1'770	-8.9
Sans papiers ^{5 a)} ⁶	45	93		490	459	
Parent étranger d'un enfant suisse	12	11		47	49	
Intérêts publics majeurs	3	0		10	17	
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁶	178	177		1'051	940	
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁶	14	8		70	34	
Autres exceptions ⁹	56	38		275	271	
Total	314	332	5.7	1'969	1'796	-8.8

Source: SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2020
Syrie	207
Afghanistan	150
Brésil	127
Erythrée	117
Chine	98
Philippines	93
Somalie	90
Kosovo	68
Bolivie	63
Sri Lanka	51
Autres	369
Total	1'433

Source: SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'655	1'720	-35.2	14'644	13'877	-5.2
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	632	400	-36.7	3'077	2'755	-10.5
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'023	1'320	-34.8	11'567	11'122	-3.8

Source: SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'655	1'720	-35.2	14'644	13'877	-5.2
dont ressortissants UE/AELE/UK ayant immigré au titre du regroupement familial	1'232	994	-19.3	7'108	7'278	2.4
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'423	726	-49.0	7'536	6'599	-12.4

Source: SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - mai 2020
Italie	1'376
Allemagne	1'319
France	940
Portugal	708
Kosovo	681
Macédoine du Nord	603
Brésil	461
Etats-unis d'Amérique	413
Espagne	409
Royaume-Uni	399
Autres	6'568
Total	13'877

Source: SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Naturalisations	2'805	2'312	-17.6	14'080	11'840	-15.9
ordinaires	2'472	1'914	-22.6	11'570	9'923	-14.2
facilitées et réintégrations	333	398	19.5	2'510	1'917	-23.6

Source: SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %
Allemagne	505	762	50.9
Italie	303	230	-24.1
Kosovo	216	178	-17.6
Macédoine du Nord	181	92	-49.2
Turquie	130	92	-29.2
Serbie	83	75	-9.6
France	203	56	-72.4
Royaume-Uni	58	54	-6.9
Espagne	92	50	-45.7
Portugal	175	44	-74.9

Source: SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Mai 2019	Mai 2020	Différence en %	Janvier - mai 2019	Janvier - mai 2020	Différence en %
Total	6'915	5'340	-22.8	33'126	29'958	-9.6
octroyées de manière anticipée ¹¹	279	264	-5.4	1'127	1'683	49.3

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - mai 2020
Pologne	164
Russie	154
Hongrie	125
Roumanie	124
Inde	78

Source: SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). [L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 29'958 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à mai 2020, dont 1'683 (5.6%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE (y compris le Royaume-Uni) car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est pas comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE/UK.

Royaume-Uni (UK): Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020. L'ALCP continue de s'appliquer aux citoyens du Royaume-Uni en Suisse jusqu'au 31 décembre 2020 au moins. Pendant cette phase de transition, les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées, seule la dénomination UE-28/AELE a été adaptée à la situation en lien avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE (nouveau : UE/AELE/UK). Le Royaume-Uni figure également dans la catégorie UE-17.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. Jusqu'à la fin de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni), la catégorie de pays UE-17 est inchangée dans les publications statistiques du SEM (source : Symic) afin de permettre une comparabilité des données statistiques avec les périodes précédentes. L'UE-15 comprend la catégorie de pays UE-17 sans Chypre et Malte.

UE/AELE/UK : l'UE/AELE/UK comprend les 27 pays membres de l'Union européenne à compter du 1^{er} février 2020, l'AELE et le Royaume-Uni (UK). La nouvelle dénomination UE/AELE/UK a été introduite pour la première fois dans la publication du mois de février 2020 et est maintenue pendant la durée de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni). L'UE/AELE/UK regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les précédentes publications des « Statistiques sur l'immigration ».